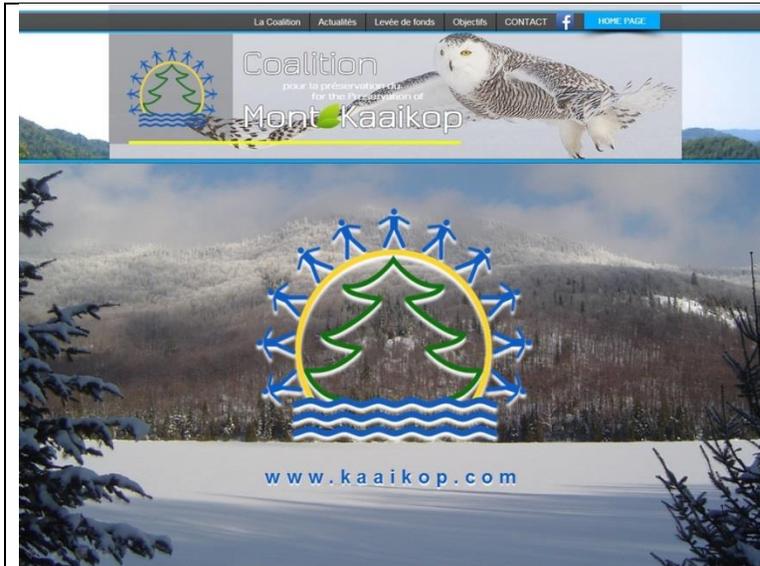


La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop



1 : Ouverture

Bonsoir, je remercie le conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides de nous accueillir à la mairie pour discuter de l'avenir au Mont-Kaaikop. Je suis Claude Alexandre Carpentier, l'un des porte-parole de la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop. Parmi les membres de la Coalition ici présents, il y a Monsieur le maire Serge Chénier, la conseillère municipale Manon Bissonnette, qui est aussi vice-présidente du conseil d'administration de la Coalition, Robert Gravel, le président du Conseil d'administration, Claude Samson, le trésorier, et Brigitte Voss, conseillère technique pour les aires protégées. La Coalition existe depuis près de 3 ans et toute la documentation pertinente concernant notre lutte et nos objectifs se retrouve sur notre site internet au www.kaaikop.com. L'en-tête de cette page et des pages suivantes est une reproduction de l'en-tête de notre site internet. La présentation suivante vise à présenter l'état actuel du dossier de sauvegarde du Kaaikop et du projet de préservation de ce site d'exception.



2 : Un revirement inattendu

Le MFFP annonçait en décembre dernier le retrait du Chantier Legault de ses plans d'aménagements forestiers. Ce revirement est le résultat direct du travail soutenu de la Coalition depuis 3 ans. Le MFFP reconnaît implicitement dans une lettre adressée à la Coalition que nos arguments mis de l'avant sont fondés et que les plans de coupes initialement prévus par eux ne bénéficient pas de l'acceptabilité sociale requise pour ce type d'intervention dans le domaine de l'État. Aussi, l'annonce publique du retrait des coupes indique qu'un nouveau plan d'aménagement forestier sera rendu public et que des consultations seront faites conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Le MFFP prend bien soin de préciser dans son annonce qu'il favorise le développement économique dans ses interventions. L'arrêt officiel des plans de coupe est une situation temporaire. C'est aussi un tour de force qui trouve son origine dans les étapes qui ont précédé ce revirement de situation...

La Coalition Actualités Levée de fonds Objectifs CONTACT f HOME PAGE

Coalition pour la préservation du territoire forestier
Mont-KaaiKop

Les multiples interventions légales...

- Le Mont-KaaiKop est un site d'exception
- Notre mémoire recueille les preuves que:
 - Les consultations publiques ne joignent pratiquement personne
 - Les consultations publiques ne sont que des réunions d'information
 - Aucun mécanisme n'est prévu quand on s'oppose aux plans prévus
- Tout le mécanisme est biaisé
- Les décisions sont usuellement irréversibles

3 : Les multiples interventions légales...

La Coalition a toujours cru et croit toujours que le Mont-KaaiKop est un site d'exception. Pour le prouver, la Coalition a acquis au cours des années une connaissance fine des lois et règlements et des saines pratiques en foresterie. Dans notre mémoire de 113 pages déposé au Comité de règlement des différends de la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides, la Coalition a relevé les nombreux manquements du ministère dans la planification de ses coupes de bois :

1. Les consultations publiques sont faites aux standard minimums et ne rejoignent pas les personnes et les groupes concernés;
2. les consultations publiques sont dans les faits que des réunions d'information; et
3. le MFFP ne prévoyait et ne prévoit toujours pas de mécanisme réel de règlement des différends.

Le CRD est un mécanisme biaisé et la décision de procéder aux coupes était prise depuis longtemps. Nous avons été un gros grain dans l'engrenage.

La Coalition Actualités Levée de fonds Objectifs CONTACT f HOME PAGE

Coalition pour la préservation du territoire forestier
Mont-KaaiKop

L'injonction interlocutoire « méritoire »...

- La documentation de la Coalition est étoffée
- La juge Roy reprend l'essentiel de nos arguments:
 - Les dispositions de la LADTF ne sont pas respectées
 - Les consultations publiques sont inacceptables
 - Le Comité de règlement des différends était biaisé
 - La balance des inconvénients favorise la délivrance de l'injonction
- Aucune compensation ne remplacera une forêt

4 : L'injonction interlocutoire « méritoire » :

La Coalition a réuni ces mêmes arguments pour les présenter en Cour supérieure du Québec pour appuyer la démarche de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides. C'est grâce à nos recherches, à notre documentation complète et à notre mémoire étoffé que la juge Claudine Roy a décrété l'injonction contre le gouvernement et les scieries, bénéficiaires des droits de coup au KaaiKop. Les raisons principales qui ont conduit à la délivrance de l'injonction interlocutoire reprennent l'essentiel de nos arguments, soit que :

1. Les dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ne sont pas respectées;
2. La consultation publique a été effectuée de manière inacceptable;
3. Le fonctionnement du Comité de règlement des différends était biaisé;
4. La balance des inconvénients favorise la délivrance de l'injonction interlocutoire: le remplacement d'une forêt singulière comme le KaaiKop ne peut être indemnisé en argent.



La Coalition Actualités Levée de fonds Objectifs CONTACT f HOME PAGE

Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

La Coalition propose des solutions...

Lettre au directeur général régional du MFFP:

- Que le Mont-Kaaikop soit déclaré écosystème forestier exceptionnel
- Qu'un rayon de 3 km autour des belvédères soit protégé (RADF)
- Que la Municipalité de Sainte-Lucie et la Coalition prennent une part active à la planification et aux suivis des aménagements forestiers
- Que le corridor de biodiversité entre le Kaaikop et Tioweroton soit préservé

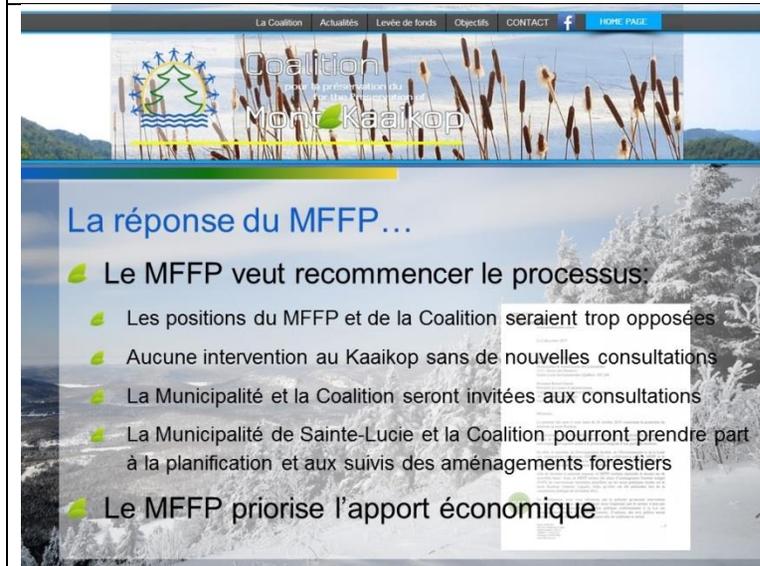
Les risques écologiques doivent être bien évalués

5 : La Coalition propose des solutions...

La Coalition a maintes fois tenté d'en arriver à un règlement à l'amiable avec le gouvernement. En octobre dernier, nous avons écrit à Monsieur Pierre Ménard, le directeur général du MFFP pour les Laurentides, pour proposer une solution au conflit. Parmi les éléments essentiels, nous proposons :

1. Que le Kaaikop soit déclaré écosystème forestier exceptionnel;
2. Qu'un rayon de 3 km autour des belvédères soit préservé intact, selon les dispositions du Règlement proposé sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF);
3. Que la Municipalité et/ou la Coalition puisse prendre part à la planification et au suivi des aménagements forestiers en terres publiques;
4. Et, dans l'éventualité d'une intervention forestière, que le corridor de biodiversité entre le Kaaikop et Tioweroton soit préservé pour assurer la connectivité des territoires sauvages.

Toute cette démarche a pour but de bien évaluer et d'encadrer les risques écologiques prévisibles de toute intervention potentielle en terre publique.



La Coalition Actualités Levée de fonds Objectifs CONTACT f HOME PAGE

Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

La réponse du MFFP...

Le MFFP veut recommencer le processus:

- Les positions du MFFP et de la Coalition seraient trop opposées
- Aucune intervention au Kaaikop sans de nouvelles consultations
- La Municipalité et la Coalition seront invitées aux consultations
- La Municipalité de Sainte-Lucie et la Coalition pourront prendre part à la planification et aux suivis des aménagements forestiers

Le MFFP priorise l'apport économique

6 : La réponse du MFFP...

Le MFFP a fait ses devoirs. Ils ont compris que la voie légale était sans issue pour eux. Ils ont décidé de se conformer au jugement Roy et de prendre acte des prétentions de la Coalition.

Dans sa lettre à la Coalition, le MFFP affirme que sa position et celle de la Coalition sont trop éloignées pour permettre un règlement à l'amiable.

Le MFFP a décidé de faire table rase et de reprendre tout le processus sur de nouvelles bases.

Tant qu'il n'y aura pas de nouveaux plans d'aménagement déposés et de nouvelles consultations publiques faites en bonne et due forme, c'est-à-dire selon les dispositions de la LADTF, il n'y aura aucune intervention au Kaaikop.

La Municipalité et la Coalition seront invitées aux consultations et pourront prendre part au processus de planification et de suivi.

Dans sa lettre à la Coalition, le MFFP nous avisait que sa position serait rendue officielle dans un avis public dans les médias.

Le MFFP stipule aussi que sa vision favorise l'apport économique des régions.

 <p>Retour à la case... départ?</p> <p>La Coalition a acquis une grande expertise...</p> <ul style="list-style-type: none">Le Mont-Kaaikop est défini:<ul style="list-style-type: none">Le massif, les terres environnantes et le corridor de biodiversitéUne caractérisation partielle est faite:<ul style="list-style-type: none">La Coalition a mandaté une firme professionnelle indépendanteCertains écosystèmes forestiers exceptionnels sont identifiésUn projet de préservation doit être peaufiné:<ul style="list-style-type: none">Une vaste implication citoyenne est envisagée	<p>7 : Retour à la case départ?</p> <p>Retour à la case départ? Pas du tout! Depuis 3 ans, la Coalition a cumulé d'innombrables heures de travail et de recherche pour s'adjoindre les meilleurs experts et les meilleures organisations nationales de lutte pour la sauvegarde de l'environnement.</p> <p>Ces expertises et cette expérience ont permis de bien définir le territoire que nous voulons protéger.</p> <p>Le terme « Mont-Kaaikop » désigne le massif du Kaaikop, les terres publiques environnantes et le corridor de biodiversité entre le Kaaikop et Tioweroton.</p> <p>La Coalition a payé une firme professionnelle indépendante pour caractériser en partie le Kaaikop. On a pu identifier des écosystèmes forestiers exceptionnels présents ou à leurs stades initiaux.</p> <p>Le projet de conservation au Kaaikop doit prendre en compte cette richesse naturelle exceptionnelle et doit intégrer le désir d'accès de milliers d'amateurs de plein air et d'amoureux de la montagne et de cet environnement unique.</p>
 <p>Le projet de conservation...</p> <p>Un site complexe, aimé de milliers d'usagers...</p> <ul style="list-style-type: none">Le projet de préservation du Mont-Kaaikop doit:<ul style="list-style-type: none">Considérer une multitude d'opinions et le désir d'accès à la montagne et aux terres publiques environnantes.Accueillir des milliers de randonneurs du Québec et d'ailleursMaintenir une piste de motoneige enregistrée et exploitéePrendre en compte et protéger la fragilité et la complexité des écosystèmes présents, dont certains sont exceptionnels <p>Le projet de préservation dépasse le cadre régional</p>	<p>8 : Un site complexe, aimé de milliers d'usagers...</p> <p>Le projet de préservation au Mont-Kaaikop doit prendre en compte la grande variété des opinions, le désir d'accès à la montagne, la complexité et la fragilité des écosystèmes présents.</p> <p>Par exemple, le Mont-Kaaikop abrite une nature sauvage dont le milieu naturel recèle des forêts très anciennes, maintes fois centenaires, qui poussent en altitude, sur des sols très minces, où les pentes raides sont parfois très abruptes. Le réseau des eaux en surface et souterraines est très complexe, avec cinq lacs de tête.</p> <p>La montagne est visitée par des milliers de randonneurs chaque année qui proviennent de la région, de partout au Québec et de l'étranger.</p> <p>Une piste de motoneige y est autorisée, répertoriée et doit être maintenue.</p> <p>Une très grande portion de la base du Kaaikop, ses versants nord et est sont en terres publiques dans Lanaudière, à Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci.</p> <p>Ce projet dépasse largement le seul cadre régional.</p>

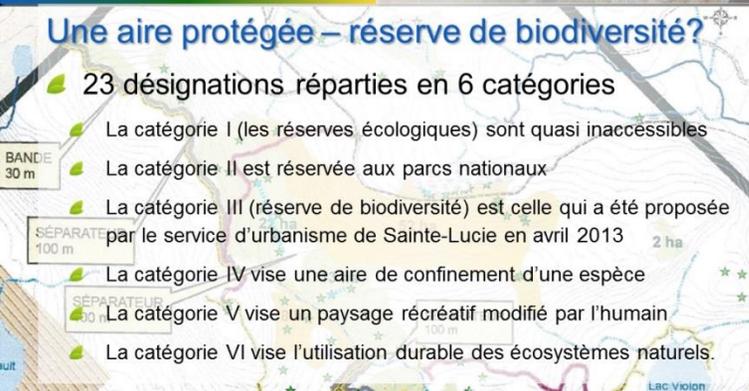
 <h3>Quel avenir au Kaaikop?</h3> <p>Quel type de statut légal protégé assurera...</p> <ul style="list-style-type: none">Le suivi du plan de conservation pour une aire protégée déposé par Sainte-Lucie en avril 2013?La connectivité vitale des territoires naturels?La préservation des écosystèmes variés et la bonification des terres publiques environnantes <p>Une acceptabilité et une adhésion sociales fortes !</p>	<h4>9 : Que doit-on faire pour protéger le Kaaikop?</h4> <p>Quel statut légal nous permettra de donner suite au plan de conservation pour une aire protégée déposé par le service d'urbanisme de Sainte-Lucie en avril 2013?</p> <p>Nous devons placer le projet de conservation dans une logique de préservation de la connectivité des territoires naturels, pour assurer la richesse et la croissance biologiques des espèces végétales et animales présentes. Certains écosystèmes au Kaaikop sont exceptionnels, donc rares. D'autres terres publiques autour du Kaaikop, notamment dans la TPI 68, ont connu des bouleversements importants (comme un site d'enfouissement que la MRC dit qu'il n'est pas répertorié), et doivent recouvrer leurs qualités d'origine. Cette TPI 68 est au cœur du corridor de biodiversité que nous réclamons aussi pour relier la montagne au territoire de Tioweroton.</p> <p>Dans tous les cas, le projet doit recevoir un appui fort de la communauté et doit refléter les aspirations de la population.</p>
 <h3>Quelles sont les options?</h3> <p>Un parc régional de type parc nature?</p> <ul style="list-style-type: none">Un territoire principalement à vocation récréativeLa MRC est le seul maître d'œuvre du projetLes autorités régionales planifient les aménagements des espaces récréatifs en considérant l'exploitation de toutes les ressourcesUn plan d'affaires détaillé avec investissements est requisL'aménagement et la gestion sont assumés et financés localement <p>L'exploitation des ressources est voulue et permise</p>	<h4>10 : Quelles sont les options? Un parc régional...</h4> <p>En septembre dernier, la Coalition a rencontré la MRC des Laurentides pour explorer la possibilité de créer un parc régional au Mont-Kaaikop. La MRC s'est montrée ouverte à cette perspective.</p> <p>Un parc régional est avant tout un territoire délimité où la vocation principale est récréative.</p> <p>Les autorités régionales (donc ici la MRC des Laurentides) sont les seuls organismes qui peuvent piloter le projet auprès du gouvernement du Québec. La MRC, si elle décide d'appuyer le projet, doit obtenir le soutien de la majorité des municipalités de sa juridiction pour aller de l'avant.</p> <p>Un plan d'affaires très détaillé, avec les investissements, le financement, les sources de revenus, les infrastructures et autres, doit être appuyé et approuvé. Le type d'aménagement, le financement et la gestion sont la responsabilité de la MRC, qui peut déléguer ces tâches à une tierce partie, comme un OBNL.</p> <p>L'exploitation des ressources est permise. On peut donc y exploiter une carrière, une mine ou faire de la coupe de bois, comme à la forêt Ouareau.</p>



Quelles sont les options?

Une aire protégée – réserve de biodiversité?

- 23 désignations réparties en 6 catégories
- La catégorie I (les réserves écologiques) sont quasi inaccessibles
- La catégorie II est réservée aux parcs nationaux
- La catégorie III (réserve de biodiversité) est celle qui a été proposée par le service d'urbanisme de Sainte-Lucie en avril 2013
- La catégorie IV vise une aire de confinement d'une espèce
- La catégorie V vise un paysage récréatif modifié par l'humain
- La catégorie VI vise l'utilisation durable des écosystèmes naturels.



11 : Quelles sont les options? Une aire protégée...

La Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec (LCPN) définit une aire protégée comme « un territoire terrestre ou aquatique, géographiquement délimitée, dont l'encadrement juridique et l'administration visent à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées », un copier-coller de la définition de 2008 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Une aire protégée vise d'abord à conserver des espèces et leur variabilité génétique et le maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions.

Toute activité dans une aire protégée ne doit pas altérer son caractère biologique essentiel. En cas de conflit, la conservation de la nature est prioritaire.

Parmi les 23 désignations réparties en 6 catégories, la catégorie III pour une aire protégée de biodiversité semble la meilleure option. C'est celle qui a été présentée par le service d'urbanisme de Sainte-Lucie en avril 2013.

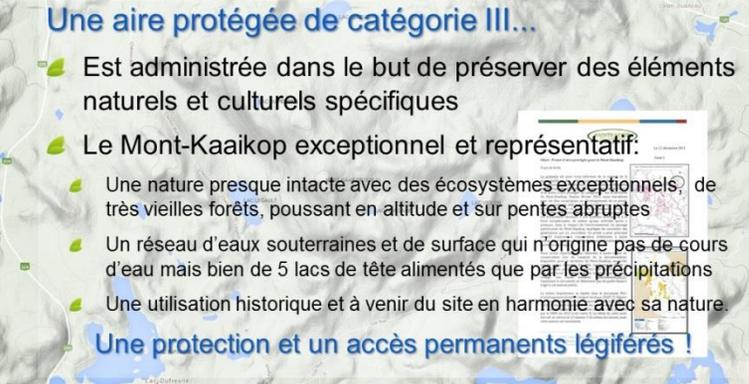


Une protection permanente

Une aire protégée de catégorie III...

- Est administrée dans le but de préserver des éléments naturels et culturels spécifiques
- Le Mont-Kaaikop exceptionnel et représentatif:
 - Une nature presque intacte avec des écosystèmes exceptionnels, de très vieilles forêts, poussant en altitude et sur pentes abruptes
 - Un réseau d'eaux souterraines et de surface qui n'origine pas de cours d'eau mais bien de 5 lacs de tête alimentés que par les précipitations
 - Une utilisation historique et à venir du site en harmonie avec sa nature.

Une protection et un accès permanents légiférés !



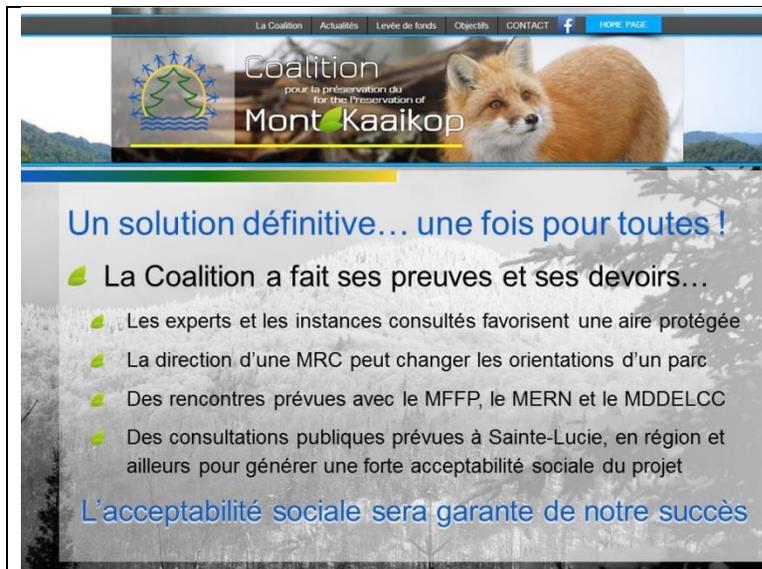
12 : Une aire protégée de catégorie III

L'obtention d'un statut d'aire protégée une avenue législative qui permet à la fois de garantir la protection permanente et de maintenir l'accès à des activités récréatives non intrusives et respectueuses de la nature au Kaaikop.

La catégorie III est une aire protégée dont le but est de préserver des éléments naturels et culturels particuliers, d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégés du fait de leur rareté, de leur représentativité, de leur qualité esthétique ou de leur importance culturelle.

Le Mont-Kaaikop rencontre tous ces critères, avec un milieu naturel presque intact, des écosystèmes exceptionnels, de très vieilles forêts poussant en altitude, sur des pentes raides et dont le réseau des eaux souterraines et de surface n'origine pas de cours d'eau mais bien de cinq lacs de tête, qui recueillent les précipitations pour les acheminer ultimement dans le fleuve Saint-Laurent.

Les randonnées à pied, à ski, à raquette et motorisées (motoneige) déjà présentes au Kaaikop pourront être maintenue et améliorées.



La Coalition Actualités Levée de fonds Objectifs CONTACT f HOME PAGE

Coalition
pour la préservation du
for the Preservation of
Mont Kaaikop

Un solution définitive... une fois pour toutes !

- La Coalition a fait ses preuves et ses devoirs...
 - Les experts et les instances consultés favorisent une aire protégée
 - La direction d'une MRC peut changer les orientations d'un parc
 - Des rencontres prévues avec le MFFP, le MERN et le MDDELCC
 - Des consultations publiques prévues à Sainte-Lucie, en région et ailleurs pour générer une forte acceptabilité sociale du projet

L'acceptabilité sociale sera garante de notre succès

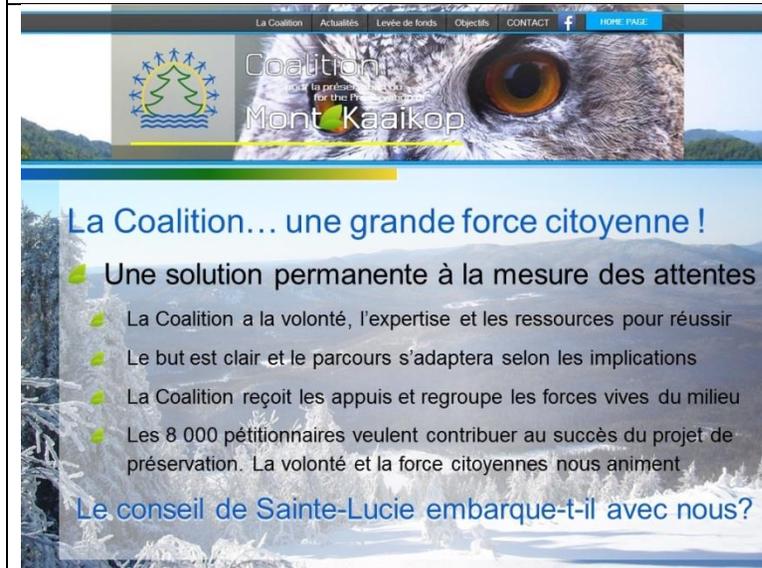
13 : Une solution définitive... une fois pour toutes !

Dans cette présentation, nous vous avons exposé le chemin parcouru et celui qu'il nous reste pour faire du Mont-Kaaikop un site protégé en permanence. Depuis près de 3 ans, la Coalition a développé un savoir-faire issu de la consultation d'experts des forêts, en droit et en militantisme environnemental. Nous concluons aujourd'hui que le statut d'aire protégée est la solution recherchée au Mont-Kaaikop.

L'option d'un parc régional est attirante à première vue. Mais la MRC décide à elle seule des orientations d'un tel parc et peut, au gré des changements à sa direction, favoriser une exploitation des ressources, comme celle planifiée par le MFFP, stoppée par l'injonction et puis enfin abandonnée pour le moment.

Nous ne voulons plus revivre ça!

Des rencontres sont prévues avec trois ministères (des Forêts, des Ressources naturelles et de l'Environnement) et des consultations publiques seront menées pour que les gens soient bien informés et impliqués dans le projet de préservation au Kaaikop.



La Coalition Actualités Levée de fonds Objectifs CONTACT f HOME PAGE

Coalition
pour la préservation du
for the Preservation of
Mont Kaaikop

La Coalition... une grande force citoyenne !

- Une solution permanente à la mesure des attentes
 - La Coalition a la volonté, l'expertise et les ressources pour réussir
 - Le but est clair et le parcours s'adaptera selon les implications
 - La Coalition reçoit les appuis et regroupe les forces vives du milieu
 - Les 8 000 pétitionnaires veulent contribuer au succès du projet de préservation. La volonté et la force citoyennes nous animent

Le conseil de Sainte-Lucie embarque-t-il avec nous?

14 : La force de la Coalition...

Le projet de préservation au Mont-Kaaikop implique de trouver une solution permanente à la vocation et aux usages de la montagne, des terres publiques environnantes et dans le corridor de biodiversité jusqu'à Tioweroton.

La Coalition a épaulé la Municipalité dans le soutien technique et scientifique, dans le processus légal et dans la réflexion sur l'avenir de ce site magnifique.

On sait où on est et on sait où on s'en va. Le chemin pour y arriver s'adaptera en fonction de l'implication de tous les intervenants et de toutes les parties.

La Coalition a su rallier l'appui de votre municipalité, de nombreuses municipalités environnantes, l'appui des Mohawks, de L'Interval et de plusieurs associations récréatives et environnementales locales et nationales.

Les quelques 8 000 pétitionnaires nous suivent sur Facebook et depuis notre site internet. Ils ont hâte de connaître les détails du projet de préservation et veulent y participer. Ça c'est de la volonté citoyenne et de la force populaire!

Alors, est-ce que le conseil municipal de Sainte-Lucie embarque avec nous dans ce projet stimulant et mobilisateur?